

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

---

## CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2078)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par  
Mme Ménard

-----

#### ARTICLE 4

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« « 5° Intervenir dans les médias. » ;« .

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de renforcer le principe de neutralité défini à l'article 49 du code électoral.